

Autre dénomination : grimpeur-élagueur



Témoignage

### Formation

#### Certificat de spécialisation

Taille et soin aux arbres

(après un **CAPA** un **Brevet Professionnel** ou un **Bac pro** Agricole)



#### Comment êtes-vous devenu élagueur ?

Après 3 ans comme jardinier à la mairie de Besançon, j'ai repris des études en passant un BTA (Brevet de technicien agricole) puis une licence (Sociologie ethno-botanique). J'ai complété par un Certificat de spécialisation en élagage et une formation de technicien de l'arbre urbain. Après avoir été salarié élagueur durant 5 ans, j'ai créé ma propre entreprise qui emploie actuellement 5 personnes. Nous intervenons pour la taille et les soins des arbres auprès des

collectivités, des associations, des entreprises, des particuliers, des syndicats de co-propriété, etc.

#### Est-ce un métier dangereux ?

Les techniques ont évolué et ce métier est moins « usant » physiquement qu'il y a vingt ans. Il est impératif d'avoir intégré et de respecter les règles de sécurité, d'apporter un soin particulier au matériel et de le contrôler régulièrement. Il faut également porter les équipements de protection et ne jamais travailler seul.

#### Que conseillerez-vous à quelqu'un qui veut exercer ce métier ?

Il est impératif de suivre une formation adaptée, notamment le CS Taille et soins des arbres. Il faut bien sûr s'intéresser aux arbres et être en bonne forme physique. C'est un métier un peu à part, mais qui est très valorisant et permet souvent de travailler dans des lieux insolites auxquels peu de gens ont accès. Il permet également de trouver aisément du travail en France et à l'étranger. Après avoir enseigné pendant 10 ans les travaux pratiques d'élagage au CFPPA de Chateaufarine, je constate qu'une personne sur deux crée son entreprise. ”

Jean-Marie VIEILLE

Élagueur dans le Doubs

### Activités



#### L'élagueur organise ses interventions sur le chantier :

- Il repère l'arbre sur lequel il doit opérer et apprécie les contraintes : stade de développement et physiologie de l'arbre, état phytosanitaire et mécanique ainsi que l'environnement.
- Il établit un mode opératoire selon les caractéristiques techniques du chantier, au regard du cahier des charges. Il prévoit le matériel et les techniques de grimpe ou de taille.

#### L'élagueur taille les arbres en respectant les techniques et les conditions de sécurité :

- Il repère et sélectionne les branches nécessitant une intervention et effectue la taille à l'aide de scies ou de tronçonneuses à élaguer.
- Il envisage la taille selon le mode choisi (taille de formation, d'entretien ou sanitaire, d'architecture, d'accompagnement ou de reformation) et utilise les techniques d'accès les plus appropriées afin d'atteindre la couronne, partie supérieure de l'arbre (lancer de petit sac, cordes d'accès, échelle de pied, nacelle...).

L'élagueur apporte également des soins aux arbres tels que le nettoyage des plaies. Il peut être amené à pratiquer l'abattage ou à mettre en oeuvre des méthodes de consolidation telles que l'aubannage (mise en sécurité des arbres trop vieux ou dont les branches sont trop grosses afin d'éviter leur chute).





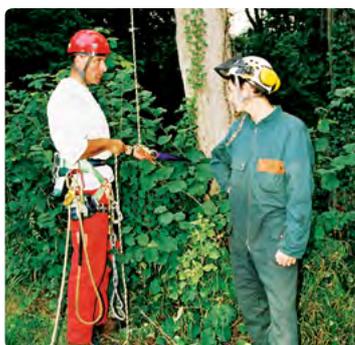
# Paysages Jardins & Espaces verts

## Élagueur

### Conditions d'exercice

Au sein d'une entreprise du paysage, spécialisée ou non en élagage ou dans une collectivité territoriale, l'élagueur exerce, selon le cas, sous l'autorité d'un chef d'équipe, d'un chef de chantier ou directement d'un chef d'entreprise. Il pratique ses interventions systématiquement accompagné d'un homme de pied.

Ses déplacements sont quotidiens. Bien que travaillant tout au long de l'année, il est soumis à la saisonnalité découlant des contraintes liées à la biologie de l'arbre (montée de sève au printemps, chute des feuilles en automne...) ou aux contraintes de temps (vent, gel, neige, sécheresse...).



### Compétences et qualités

L'élagueur maîtrise les **techniques de taille** ainsi que celles d'accès et de déplacement dans l'arbre, dans le respect des règles de sécurité et du végétal. Il possède une bonne **condition physique**, n'est **pas sensible au vertige** et doit faire preuve de **calme** et de **réflexion** pour éviter tout risque inutile. Il connaît également

l'ensemble des végétaux sur lesquels il intervient, leur développement et leur entretien. Il est capable de **détecter les maladies et les défauts** des arbres et de **fournir des conseils** à cet égard. L'élagueur doit fournir un **travail fini, propre et esthétique**.

### Perspectives d'évolution

- En développant une expérience d'encadrement du personnel, le grimpeur-élagueur confirmé peut devenir **chef d'équipe**, puis après l'acquisition de connaissances supplémentaires, **conducteur de travaux** (en élagage).
- S'il dispose de la formation adéquate, il pourra accéder à un emploi de **gestionnaire du patrimoine arboré** ou de **technicien de l'arbre urbain**.
- Il peut, d'autre part, envisager de s'installer comme **chef d'entreprise**.

### Pour en savoir +

#### CONSULTER

- la fiche ROME n° A1201 du Pôle emploi [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- [www.tonavenirenvert.com](http://www.tonavenirenvert.com)

#### CONTACTER

- l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage [www.entreprisesdupaysage.org](http://www.entreprisesdupaysage.org)

